



Communiqué de presse

Information réglementée - Leuven, mardi 3 novembre 2009 (17.40 CET)
Déclaration intermédiaire

Déclaration relative aux premiers mois de l'exercice 2009/2010

Commentaire des premiers mois de l'exercice 2009/2010 en cours

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été marqués par les charges de fonctionnement et les charges d'intérêts habituels dans le cadre des activités de KBC Ancora. Aucun produit n'a été enregistré. La participation dans KBC Groupe est restée inchangée : elle se compose de 82.216.380 actions, soit 22,98 % du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation. La position de dette nette de KBC Ancora a augmenté au cours des trois premiers mois de l'exercice en cours de 0,10 euro, à 7,73 euros par action au 30 septembre 2009.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond ainsi à 1,05 fois le cours de l'action KBC Groupe moins la dette nette par action.

Sur base des cours de clôture du 30 octobre 2009, la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établit donc à 23,06 euros et la décote par rapport à la valeur intrinsèque à 28,1%.

Assemblée Générale et Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2009

L'Assemblée Générale de KBC Ancora du 30 octobre 2009 a approuvé les comptes annuels et l'affectation du résultat de l'exercice 2008/2009; de même, décharge a été accordée au gérant statutaire et au commissaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui a suivi a approuvé entre autres l'apurement des pertes non-récurrentes par un prélèvement à la réserve légale et par une réduction formelle du capital. Ces pertes étaient la conséquence de la réduction de valeur comptable (1.228 millions d'euros) actée par KBC Ancora le 31 mars 2009 sur les actions KBC Groupe en portefeuille. Elles ont été affectées partiellement (60 millions d'euros) à la réserve légale, qui a été ainsi ramenée à zéro euro. Pour le solde (1.168 millions d'euros), il a été procédé à une réduction formelle du capital, ramenant ainsi le capital de KBC Ancora à 2.021.871.293 euros.

Cette opération permet de neutraliser l'effet des pertes non-récurrentes sur la possibilité pour KBC Ancora de distribuer des dividendes dans le futur. En cas de reprise ultérieure (totale ou partielle) de la réduction de valeur, KBC Ancora a l'intention de prendre les initiatives nécessaires afin de neutraliser également l'impact de cette reprise sur la possibilité de distribuer des dividendes.

Responsabilité de la rédaction de cette déclaration intermédiaire

Cette déclaration intermédiaire a été rédigée sous la responsabilité du Conseil d'Administration d'Almancora Société de gestion, gérant statutaire de KBC Ancora. Les chiffres repris dans cette déclaration n'ont pas été vérifiés par le commissaire.



Communiqué de presse

Information réglementée - Leuven, mardi 3 novembre 2009 (17.40 CET)
Déclaration intermédiaire

KBC Ancora est une société cotée en Bourse, qui détient environ 23% des actions de KBC Groupe; en compagnie de Cera, de MRBB et les Autres Actionnaires Stables (AVA), elle assure la stabilité de l'actionariat et l'expansion du groupe KBC. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Calendrier financier:

29 janvier 2010 (17.40 CET) : rapport financier semestriel (1S)

30 avril 2010 (17.40 CEST) : déclaration intermédiaire

1 septembre 2010 (17.40 CEST) : communiqué annuel

29 octobre 2010 : Assemblée Générale

Ce communiqué de presse est disponible en français, en anglais et en néerlandais sur le site Internet www.kbcancora.be

KBC Ancora Investor Relations & contact presse: Jan Bergmans

e-mail : jan.bergmans@kbcancora.be

tél. : +32 (0)16 27 96 72

fax : +32 (0)16 27 96 94